

Comment introduire le rapport annuel d'activité pour votre refuge pour animaux ?

Pour introduire une demande, suivez les étapes suivantes :

- 1. Cliquez sur le lien qui renvoie vers le formulaire électronique : Rapport annuel d'activité pour les refuges d'animaux
- 2. Identifiez-vous à la plateforme sécurisée Mon Espace :
 - Soit à l'aide de votre carte d'identité électronique et un lecteur de carte
 - Soit via l'application It's me
 - Soit via l'une des autres méthodes d'authentification

3. Entrez dans l'espace **« Professionnel »** de votre entreprise

Si votre refuge apparait :	Si votre refuge n'apparait pas
Vous avez bien accès à l'espace professionnel de votre refuge. Cliquez donc sur le nom de celui-ci pour introduire une démarche professionnelle.	 Alors vous devez réaliser la procédure d'accès suivante : a) Cliquez sur le bouton « Ajouter une entreprise » b) Complétez le formulaire de demande de rôle qui enverra directement une demande de délégation au Gestionnaire d'accès principal (GAP) de votre entreprise c) Déconnectez-vous et attendez, par retour de mail, que votre GAP accepte votre demande d) Une fois que c'est fait, vous pouvez commencer votre nouvelle démarche intitulé « Rapport annuel d'activité pour les refuges d'animaux ». Si aucun GAP n'a été désigné pour votre entreprise, il faut qu'un de vos représentants légaux le fasse via le site : https://www.csam.be/fr/gestion-gestionnaires-acces.html

4. Suivez ensuite les indications présentées pour remplir le formulaire en ligne et soumettre votre dossier

Remarque :

- Si vous gérez plusieurs refuges, il y a lieu d'introduire un formulaire par refuge
- Si votre refuge n'apparait pas ET que vous n'arrivez pas à contacter votre Gestionnaire d'accès principal (GAP) :

Alors vous pouvez réaliser la procédure d'accès suivante :

- a) Cliquez sur le bouton « Ajouter une entreprise » dans l'encadré « Votre entreprise n'apparait pas ? »
- b) A la page suivante, cliquez sur le bouton « Ajouter » dans l'encadré « Entreprise en création ».
- c) Renseignez ensuite le nom de votre refuge ainsi que votre adresse mail
- d) Après avoir validé votre adresse mail, entamez votre nouvelle démarche intitulée «Rapport annuel d'activité pour les refuges d'animaux ».

Besoin d'aide?

Consultez nos manuels utilisateurs, nos vidéos et FAQs accessibles à partir du bouton « Aide » sur Mon Espace (<u>https://monespace.wallonie.be</u>)

Attention : Nous vous prions de ne pas adresser de demande d'aide concernant l'accès à « Mon Espace » ou tout autre problème technique au Service Bien-être animal. Ce dernier ne pourra pas vous renseigner. Il est impératif de vous adresser directement au <u>Helpdesk</u>. Merci pour votre compréhension.

Helpdesk :

- Tel: 078 79 01 02
- Mail : <u>aideenligne@wallonie.be</u>